



CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision
60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15
✉ inscription@ozanam-lyon.fr 🌐 www.ozanamlyon.fr

MODALITES D'INSCRIPTION A L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

<p>Lundi 29 novembre 2021</p>	<p>Début du dépôt des demandes d'inscription ; pour que la demande soit prise en compte, le dossier doit être complet et accompagné des chèques demandés ou du formulaire d'autorisation de prélèvement signé, d'une photo d'identité et des bulletins scolaires des années 2020-2021 et 2021-2022. Un entretien avec le Directeur pédagogique du Centre Ozanam ou son représentant en présence des parents et de l'élève est vivement souhaité. Aucun frais ne sera bien sûr retenu si le dossier n'est pas accepté, ou si après acceptation lors du tour principal d'admission ou de la procédure complémentaire la famille ne souhaite finalement pas donner suite.</p> <p>La clôture du dépôt des demandes d'inscription est fixée au jeudi 28 avril 2022 pour pouvoir participer au tour principal d'admission et au mardi 12 juillet 2022 pour pouvoir postuler sur liste complémentaire.</p>
<p>Mardi 3 mai 2022</p>	<p>Tour principal d'admission : le dossier peut être soit accepté, soit refusé, soit placé sur liste complémentaire. La réponse est adressée par courriel en utilisant la ou les adresse(s) renseignée(s) dans le dossier de pré-inscription. En cas d'acceptation, l'inscription est alors garantie par le Centre Ozanam sous réserve du dépôt du dossier complet accompagné de l'intégralité des pièces demandées.</p> <p>Il est possible aux familles ayant vu leur dossier accepté de se désister sans frais jusqu'au vendredi 24 juin 2022 (un document écrit ou un courriel est demandé). En cas de désistement intervenant entre le 25 juin 2022 et le 15 juillet 2022, seul l'acompte reste acquis. A compter du samedi 16 juillet 2022, l'inscription est considérée comme ferme et définitive, valable pour l'année 2022-2023 entière et le chèque de caution (400 €) demandé dans le dossier d'inscription est encaissé (ou le prélèvement effectué).</p>
<p>Entre le mercredi 4 mai et le vendredi 15 juillet 2022</p>	<p>Procédure complémentaire : le dépôt des demandes d'inscription se poursuit, et tout nouveau dossier reçu est placé d'office sur liste complémentaire. Dans ce cas, il est possible jusqu'au 15 juillet 2022 au soir qu'un désistement intervienne et vous permette alors d'être admis. Vous en êtes prévenu dès que cette possibilité se matérialise. Le placement sur liste complémentaire n'occasionne bien sûr aucun frais si l'inscription n'aboutit finalement pas.</p>
<p>Samedi 16 juillet 2022</p>	<p>Clôture définitive des inscriptions.</p>